



Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**
Section locale **FO DGFIP 62**
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ 06 04 40 51 41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 4 avril 2017: Compte-rendu

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de notre nouveau Directeur Départemental, Monsieur Michel ROULET. L'UNSA/CFTC a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Les élus en CTL Solidaires Finances Publiques et CGT ont boycotté cette instance, le quorum étant néanmoins atteints, les débats ont débuté à 9h30.

Vous trouverez en téléchargement sur le site **FO DGFIP62** la déclaration liminaire <http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2434>

Le président a remercié pour les mots de bienvenues et s'est fait l'écho de l'excellente réputation de notre département et de l'investissement des agents de notre administration.

Sur le sujet des restructurations, il nous a confirmé que toutes décisions étaient pour l'instant en sursis en raison du calendrier électoral mais, conscient que « toutes les restructurations sont difficiles », il s'est engagé à nous en informer le plus rapidement possible.

1) PV des CTL des 24 novembre, 2 décembre 2016, 5 et 17 janvier 2017 (pour approbation)

L'ensemble des PV a été approuvé à l'unanimité.

2) Arrêté portant sur la désignation des comptables des SPF-E pour l'établissement d'avis de mise en recouvrement (pour avis)

Pour mémoire, par note du 13/01/2016, (n°2016-01-696) la DG a décidé le rattachement de l'enregistrement des SIE vers la publicité foncière. Ce rapprochement devait, selon la note, « permettre de renforcer les adhérences naturelles qui existent entre ces missions, tout en créant des structures dédiées ».

Pour le Pas-de-Calais cette décision s'est matérialisée par la création des SPF-E de Boulogne et Arras au 1^{er} novembre 2016 et de Béthune le 1^{er} mai 2017.

Or, et ce n'est pas faute de l'avoir dénoncé, la DG s'est précipitée, l'applicatif n'est pas prêt : Fidji enregistrement n'est pas au point et Fidji recouvrement ne sera pas déployée avant un long, très long moment, puisque rien n'est prévu pour 2017, au mieux 2018 et plus certainement 2019...

Dans l'urgence et par note du 15 novembre 2016 (soit 15 jours après la création de nos 2 premiers SPF-E), elle a décidé que le SIE resterait compétent pour certaines créances patrimoniales. EXIT donc l'argument « d'une adhérence naturelle entre les missions ».





Interpellée sur ces dysfonctionnements au CTR du 2 décembre 2016, la DG s'est entêtée et a annoncé que les « créances liées aux enregistrements demeureront effectivement gérées dans les SIE »... et « qu'un train peut rouler même s'il manque un wagon ».

Or, dans sa précipitation, la DG avait oublié d'assurer une assise juridique au dispositif... **Il manquait donc aussi les rails !**

Le décret du 20 février 2017 a pour objet de permettre aux comptables des SIE d'Arras, Boulogne et Béthune (pour le Pas-de-Calais) d'établir l'avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison des déclarations ou actes qui ont été ou qui aurait dû être reçus par le service chargé de la publicité foncière ou le service chargé de l'enregistrement.

Les SIE vont donc continuer à gérer le recouvrement des créances des actes et déclarations qui sont pourtant de la compétence du SFP-E...

Votes : sans doute pour donner une légitimité à un dispositif qui ne l'est absolument pas, ce point est soumis pour avis au CTL.

Vos élus **FO-DGFiP** ne cautionneront pas une telle méthode et ont REFUSÉ de voter. D'autant que le dispositif est maintenant juridiquement établi et qu'aucune marge de manœuvre n'est laissée au dialogue social.

La Direction s'est néanmoins engagée à faire un bilan sur ces prises en charge au regard de l'évolution sur Arras après 1 an d'exercice.

Si la DG mène la réforme du prélèvement à la source comme elle gère la réforme des SPF-E, nous allons tout droit vers la catastrophe ferroviaire !!!

**La responsabilité de notre Directeur Général sera totale,
nous ne cessons de le prévenir !!!**

3) Bilan des campagnes IR et recouvrement 2016 (pour information)

La campagne de réception liée aux déclarations papier pour 2016 s'est déroulée du 12 avril 2016 au 18 mai 2016, soit sur 24 jours ouvrés (contre 28 en 2015).

La Direction a constaté une hausse de l'accueil téléphonique mais une baisse des chiffres de l'accueil en 2016 (151 542) par rapport à 2015 (181 834).



Vos élus **FO-DGFiP** ont sorti leur calculette pour vérifier si cette baisse n'est pas tout simplement due à la réduction des horaires d'ouverture au public mise en place dans le département depuis juin 2015.

Il en résulte que la moyenne du nombre de personnes accueillies par heure dans les SIP est de 541,29 en 2016 pour 502,84 en 2015.

Cela signifie que sur le département, les SIP ont accueillis 39 personnes de plus par heure.

Il n'y a pas une baisse de l'accueil, il y a une **saturation des services** qui ne peuvent matériellement pas accueillir plus de monde...

La Direction s'est engagée à transmettre les chiffres de l'accueil de la campagne IR également par service pour le bilan 2017.

Concernant la télédéclaration, 80,60 % des contribuables ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 40 000€ ont déclaré en ligne.

4) Disposition de la campagne IR/TH 2017 (pour avis)

La campagne de réception liée aux déclarations papier pour 2017 se déroulera du 13 avril au 17 mai, soit sur 23 jours ouvrés (contre 24 en 2016).

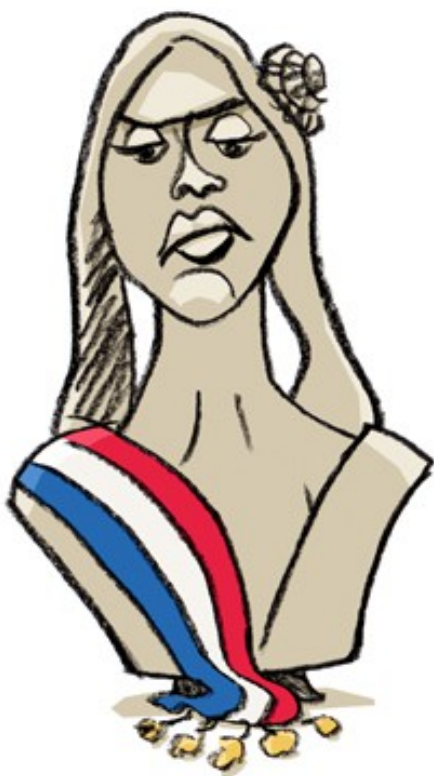
La campagne 2017 sera marquée par la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne pour les usagers avec un RFR supérieur à 28 000 € (40 000 en 2016), cela représente 25,7 % des déclarants. Comme l'année précédente, la pénalité de 15 € par déclaration non télédéclarée ne sera pas appliquée. Par contre, à la fin de la campagne, les 12 employés en service civique (qui ne sont déjà plus que 11) téléphoneront aux contribuables récalcitrant afin de leur faire un peu de pédagogie.



81 semaines de crédit d'auxiliaires sont également attribués aux services (contre 76 en 2016).

Vos élus **FO-DGFIP** ont fait remarquer que le prélèvement à la source engendrera de nombreuses questions auprès des collègues de l'accueil. La direction « pense » que les interrogations des contribuables interviendront plutôt lors de la réception des avis (le taux du PAS y sera imprimé ainsi que 3 numéros de téléphone (le n° du CIS *payant* – un n° spécial PAS *payant* – le n° du SIP *gratuit*).

5) Présentation du nouveau référentiel Marianne (pour information)



Afin d'harmoniser les standards de qualité entre les différentes administrations d'État un nouveau référentiel Marianne a été déployé.

Comme la Charte Marianne appliquée dans les autres administrations étaient bien moins exigeantes que notre référentiel Marianne, cette harmonisation nous amène un peu de souplesse.

Ainsi, désormais les appels téléphoniques doivent être pris en charge en 10 sonneries et non plus 5 et les chefs de service disposent d'un outil en ligne pour réaliser l'auto-évaluation annuel de leur service.

Fiche de signalement à l'appui, vos élus **FO-DGFIP62** sont revenus sur la problématique du refus catégorique de la DG d'autoriser l'anonymat dans certaines situations.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont rappelé à la Direction que l'article L111-2 du code des relations entre le public et l'administration prévoit bien que : « *Toutes personnes a le droit de connaître le nom et la qualité et l'adresse administrative de l'agent (...)* **néanmoins, lorsque la sécurité publique ou la sécurité des personnes le justifie, l'anonymat de l'agent est respecté.** »

6) bilan de la campagne des comptes de gestion 2016 (pour information)

La direction a mis ce point à l'ordre du jour suite à la demande de vos élus **FO-DGFIP62** pour la deuxième année consécutive. Il s'agit d'une campagne très importante pour laquelle les agents sont aussi au rendez-vous.

Cette année encore les résultats sont très bons pour le département avec un taux de reddition au 15 mars 2017 à 88,30 % contre 88,91 % l'année précédente.

7) Bilan sur la réorganisation de la mission juridictionnelle (pour information)

La Direction a présenté le bilan de la réorganisation de la mission juridictionnelle, à savoir, le transfert vers Lille de tous les réclamations devant les tribunaux administratifs et le transfert vers Paris du contentieux fiscal d'assiette devant les tribunaux de grande instance et cours d'appel.

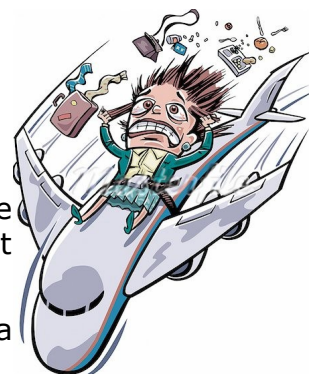
vos élus **FO-DGFIP62** ont fait remarquer que cette charge avait été estimée à 2 emplois et qu'en définitive c'est 4 emplois qui ont été supprimés pour le département.

7) Questions diverses

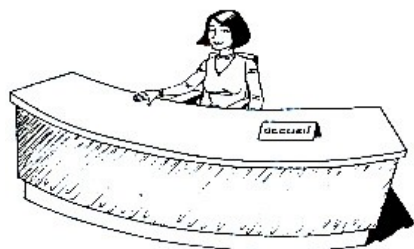
• Point sur la permanence d'Avion

Vos élus **FO-DGFIP62** sont revenus sur les conditions d'organisation de cette permanence et ont mis la Direction face à ses responsabilités. Il est temps d'y mettre un terme, quitte à rouvrir une trésorerie à AVION.

La Direction n'exclut pas une renégociation du dispositif. Un bilan sera réalisé.



• Point sur les permanences du Département



Outre Avion, il existe 4 autres permanences dans le département : Auxi-le-Château (depuis 2007), Théroutanne (depuis 2009) auxquelles s'ajoutent Isbergues et Hucqueliers (depuis janvier 2017).

Chiffres à l'appui, vos élus **FO-DGFIP62** sont revenus sur la très faible fréquentation des deux dernières permanences et ont interpellé la Direction sur la pertinence de les maintenir.

La Direction suit cette évolution et en tirera les conséquences.

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Sylvie MANIEZ

Experte

Coralie VINCENT